

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 89

présenté par

M. Dive, M. Lurton, Mme Brenier, M. Leclerc, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras,
M. Rémi Delatte, Mme Louwagie, M. Straumann, M. Bony, M. de Ganay, Mme Ramassamy,
M. Masson, M. Abad, M. Cinieri, M. Viala, M. Deflesselles, M. Viry et M. Vialay

ARTICLE 3

À l'alinéa 6, après le mot :

« place »,

insérer les mots :

« par l'État et les collectivités locales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Face à l'inquiétude légitime des salariés et des exploitants impactés, il est indispensable d'explicitier rôle de l'État et des collectivités territoriales.